

## NOTE DE SYNTHÈSE : HABITAT INDIGNE

### Présentation :

Grâce au Projet de loi, **pour la 1<sup>ère</sup> fois**, on donne définition légale à l'habitat indigne.

Aujourd'hui, les experts dénombrent **400 000 à 600 000 logements indignes**.

### 2 acteurs principaux dans cette lutte :

⇒ **L'ANAH** : 2<sup>nd</sup> Semestre 2008, les services de l'Etat en Région rajoutent 30 millions d'euros ⇔ 15 000 logements réhabilités.

⇒ **Le Pôle National de Lutte contre l'Habitat indigne**, présidé par **Nancy Bouché**

### Christine Boutin renforce la lutte contre l'habitat indigne :

• Grâce à la **Lettre circulaire du 14 novembre 2007** adressée aux préfets : c'est un véritable succès, les préfets se sont fortement mobilisés.

Cette lettre a permis de recenser, pour la première fois, les immeubles d'habitation frappés d'un arrêté de police suivi d'un bilan inédit de l'exécution de ces arrêtés.

### Quel est ce bilan ?

La quasi-totalité des départements sont mobilisés et rendent des comptes réguliers.

**47 départements** annoncent déjà l'exécution de travaux d'office par l'autorité publique, entrepris aux frais des propriétaires indécents.

### Sur le plan pénal ?

Des résultats très positifs, la justice s'est mobilisée avec une amplification de la répression des « marchands de sommeil ».

### Le déplacement : l'action de la préfecture de police de Paris

↳ **2007** : 4 chantiers pour un montant de 450 000 Euros

↳ **2008** : 6 chantiers depuis Janvier pour 890 000 Euros

*De 2007 à 2008, multiplication par 9 du budget consacré aux travaux d'office (de 450 000 à 4 millions d'euros)*

↳ **2009** : 30 procédures de travaux d'office prévues dans les hôtels

### Lutter contre l'habitat indigne, c'est aussi rénover nos quartiers anciens

Le projet de loi prévoit un nouveau programme de rénovation des quartiers anciens :

→ L'ANRU et l'ANAH vont permettre de **réhabiliter 60 000 logements privés** et **produire 50 000 logements sociaux** dans les 7 ans à venir.